

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 017

Séance du 18 février 2020



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

Ayant donné procuration : Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

M. le Président, conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), présente au conseil un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de la communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de CGS pour son projet de budget primitif 2020, sont définies dans la note

de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2020 de la communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36

Vu le rapport d'orientations budgétaires de Creuse Grand Sud annexé au présent rapport ;

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité:

- **DONNE ACTE** au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Creuse Grand Sud pour l'exercice 2020, conformément aux dispositions en vigueur.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 03 MARS 2020

PUBLIEE le

03 MARS 2020

Jean-Luc LEGER,

Président

